

(a) Résumé

Ce résumé a été préparé en français et peut être traduit dans d'autres langues officielles de l'Union européenne. En cas d'incohérence ou de conflit entre les différentes versions linguistiques du résumé, la version anglaise prévaudra.

Ce produit financier met en avant certaines caractéristiques environnementales ou sociales, sans toutefois avoir pour objectif principal la réalisation d'investissements durables. Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales mises en avant par le Fonds (telles que définies ci-dessous).

Investindustrial Evergreen Feeder SICAV SA – Investindustrial Evergreen Feeder – I (le « **Fonds** ») est un produit financier qui promeut notamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales, dans la mesure où il engage une partie de son capital sous forme d'engagements en capital, d'achats sur le marché secondaire ou d'investissements en co-investissement aux côtés d'un ou plusieurs Relevant Funds (tels que définis ci-dessus). Les Relevant Funds relèveront soit du cadre de durabilité d'Investindustrial, soit de celui d'un Third Party Manager (tel que défini ci-dessus), qu'Investindustrial juge, à sa discrétion, d'un niveau d'ambition comparable à son propre cadre. Les Relevant Funds devront également transmettre au Fonds des indicateurs relatifs à la durabilité.

Le Fonds vise principalement à générer une appréciation significative du capital à long terme, et de manière accessoire, à produire un revenu courant. Le Fonds permet aux investisseurs d'accéder à la plateforme d'investissement de référence d'Investindustrial et de participer, selon les décisions du Portfolio Manager, aux stratégies d'investissement actuelles et futures mises en œuvre par Investindustrial, incluant le capital-investissement ainsi que, de façon opportuniste, d'autres catégories d'actifs.

Le Fonds concentrera ses allocations sur des Primary Investments, des Secondary Investments et des Directive Investments (tels que définis ci-dessus). La politique d'évaluation de la bonne gouvernance du Fonds repose sur les politiques applicables aux fonds dans lesquels ou aux côtés desquels il investit.

Le Fonds entend consacrer une part minimale d'au moins 40 % de son portefeuille (en tenant compte d'une période de montée en puissance pouvant aller jusqu'à quatre (4) ans à compter de l'Initial Subscription Date de la première Catégorie d'Actions émise par le Fonds, telle que définie dans le Prospectus) à des investissements dans ou aux côtés de Relevant Funds.

Le Fonds communiquera la part de ses investissements réalisée : (i) dans ou aux côtés des Relevant Investindustrial Funds ; et (ii) dans ou aux côtés des Relevant Third Party Funds.

Afin d'atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut, le Fonds investira dans ou aux côtés de Relevant Funds et s'appuiera sur les processus de ces derniers pour appliquer tout cadre de durabilité pertinent. Lorsque le Fonds investit dans ou aux côtés d'un Relevant Fund géré par Investindustrial, il bénéficie de l'application du cadre de durabilité d'Investindustrial à ce Fonds. Le cadre de durabilité d'Investindustrial peut varier selon les stratégies d'investissement mises en œuvre par les Relevant Funds qu'il gère, mais intègre en règle

générale des considérations de durabilité à chaque étape principale du cycle de vie des sociétés en portefeuille, depuis l'analyse préalable à l'investissement jusqu'à la sortie, en passant par la période de détention post-investissement. Lorsque le Fonds investit dans ou aux côtés d'un Relevant Fund géré par un tiers, le Fonds s'appuie sur le cadre de durabilité appliqué à ce fonds.

Toute limitation des données relatives aux investissements détenus par les Relevant Investindustrial Funds ou les Relevant Third Party Funds est gérée par ces mêmes fonds (le cas échéant), sur lesquels le Fonds fonde son analyse.